



00002

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° /AAMI/MINEPDED/SG/DAG/SDBMM/SM/2026 DU

POUR LA CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE DES CABINETS D'ETUDES
DEVANT PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR LA
CREATION ET L'OPERATIONNALISATION DE BASES DE DONNEES SUR LE DART
(Data Reporting Tool for MEAs)

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La gestion durable de la biodiversité et de l'environnement nécessite la disponibilité des données fiables, structurées et facilement accessibles pour les décideurs, les chercheurs et les partenaires techniques et financiers.

Dans ce contexte, les pays Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) doivent produire régulièrement des rapports nationaux relatifs à la mise en œuvre des conventions environnementales telles que la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention sur les espèces migratrices, la Convention de Ramsar ou encore les Objectifs de Développement Durable.

Toutefois, l'élaboration de ces rapports nationaux reste souvent confrontée à plusieurs défis, notamment :

- La dispersion des informations entre plusieurs institutions ;
- L'absence d'un système centralisé de gestion des connaissances ;
- La difficulté à réutiliser les données existantes pour plusieurs conventions ;
- La faible coordination entre les différents acteurs impliqués dans la production des rapports.

Afin de répondre à ces défis, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a développé DaRT (Data Reporting Tool for MEAs), un outil numérique destiné à appuyer les pays dans la gestion, l'organisation et le partage des informations nécessaires à l'établissement des rapports nationaux relatifs aux accords multilatéraux sur l'environnement. Cette plateforme offre aux États un espace de travail national sécurisé permettant de rassembler, structurer et exploiter les données et informations issues des différentes institutions impliquées dans la mise en œuvre des conventions environnementales. L'un des principes fondamentaux de cet outil repose sur l'approche « saisir une fois, réutiliser plusieurs fois », qui permet de collecter les données une seule

fois et de les mobiliser pour plusieurs processus de reporting, améliorant ainsi l'efficacité et la cohérence des rapports produits.

Dans ce contexte, la mise en place d'une base de données nationale dédiée au système DaRT constitue une étape essentielle pour garantir une gestion structurée, coordonnée et fiable des informations environnementales au niveau national. Cette base de données permettra notamment de disposer d'un mécanisme national de collecte, de contrôle, de validation et de centralisation des données et informations avant leur publication sur le portail international DaRT administré par le PNUE. Un tel dispositif contribuera à renforcer la crédibilité et la qualité des informations transmises à la communauté internationale, tout en assurant leur conformité avec les standards nationaux et les exigences des conventions environnementales.

La mise en place de cette base de données nationale permettra ainsi de :

- Centraliser les informations relatives à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement au sein d'un système national structuré ;
- Mettre en place un mécanisme national de validation scientifique et institutionnelle des données et informations avant leur publication sur la plateforme DaRT du PNUE ;
- Améliorer la coordination et le partage d'informations entre les institutions nationales impliquées dans la gestion de l'environnement et de la biodiversité ;
- Faciliter la préparation et la production des rapports nationaux destinés aux différentes conventions environnementales ;
- Renforcer la gestion des connaissances environnementales et la capitalisation des informations au niveau national.

Ainsi, l'opérationnalisation d'un système national de gestion des données pour DaRT contribuera à améliorer la qualité, la cohérence et la fiabilité des informations environnementales produites par le pays, tout en renforçant la visibilité des actions nationales en matière de mise en œuvre des engagements internationaux.

Dans cette optique, le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt est élaboré pour la constitution d'une liste restreinte des cabinets d'études et/ou consultants devant participer à l'appel d'offres national restreint pour la création et l'opérationnalisation d'une base de données nationale sur DaRT afin d'améliorer la gestion et le partage des informations liées aux conventions environnementales.

2. PARTICIPATION

La participation à cet appel à manifestation d'intérêt est ouverte à toute société, entreprise, Bureau d'études installés au Cameroun et ayant une expérience avérée dans gestion de données environnementales, la mise en œuvre des systèmes d'information et dans la connaissance des accords multilatéraux sur l'environnement.

3. FINANCEMENT

La présente activité est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2026.

4- CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de manifestation présenté en un volume avec intercalaires comportera les pièces administratives et techniques suivantes :

a) Pièces administratives :

- Une lettre de motivation dûment signée par le représentant légal de l'entreprise ;
- Une copie de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Une attestation de conformité fiscale ;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Un plan de localisation ;
- Une copie du registre de commerce.

b) Pièces techniques :

- Une note de présentation de la structure (plaquette, personnel, patrimoine, standing, etc.) ;
- Les CV dûment datés et signés des principaux responsables de l'entreprise, assortis des copies des diplômes ;
- Les références pertinentes des trois dernières années assorties des pièces justificatives (Extraits des contrats, lettres commandes, marchés, attestations de service fait, procès-verbaux de réception etc.) ;
- Les moyens logistiques et matériels ;
- Tout autre atout de son choix

4. DATE ET LIEU DE DEPOT, PRESENTATION.

Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en français ou en anglais, qui porteront la mention :

00002
N°

« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
/AAMI/MINEPDED/SG/DAG/SDBMM/SM/2026 DU

31 MARS 2026

POUR LA CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE DES CABINETS D'ETUDES DEVANT
PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR LA CREATION ET
L'OPERATIONNALISATION DE BASES DE DONNEES SUR LE DART »

devront être transmises par les soumissionnaires sur la plateforme COLEPS au plus tard le 06 MAI 2026 à 15 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

-Taille et format des fichiers

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour le dossier administratif ;
- 15 MO pour le dossier technique ;

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

5. CRITERES D'EVALUATION ET DE SELECTION

Les dossiers seront évalués suivant les critères éliminatoires et essentiels suivants :

Critères éliminatoires :

- Fausses déclaration ou pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à 70%.

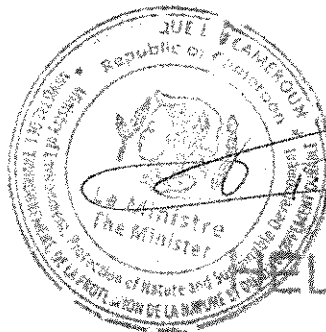
Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre du candidat (10 points).
- Expérience générale dans le domaine des services et prestations intellectuelles (références assortis de justificatifs), 15 points par référence, soit 45 points au total ;
- Le consultant devra avoir des experts justifiant une expérience avérée dans les domaines suivants :
 - a- Expérience en gestion de données environnementales, 7,5 points par référence, soit 15 points au total.
 - b- Expérience dans la mise en œuvre des systèmes d'information, 7,5 points par référence, soit 15 points au total.
 - c- Expérience spécifique dans les accords multilatéraux sur l'environnement, 2,5 points par référence, soit 5 points au total.
- Les moyens logistiques et matériels, 5 points au total ;
- Tout autre atout de son choix, 5 points au total.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable sis à l'Immeuble Ministériel N°2, 7^{ème} étage, porte 704.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



LE PIERRE